

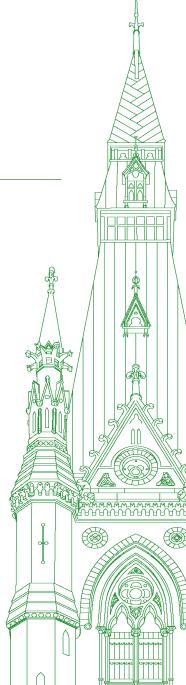
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 047

Le lundi 24 avril 2023



Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 24 avril 2023

• (1555)

[Français]

Le président (M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.)): Je déclare maintenant la séance ouverte.

Bienvenue à la 47^e réunion du Comité permanent des anciens combattants. Nous avons plusieurs témoins avec nous cet après-mi-di.

[Traduction]

Nous avons la possibilité de continuer jusqu'à 18 h. Je tiens à dire aux témoins que, si vous souhaitez faire une pause de cinq minutes, car je sais que vous êtes ici depuis 15 h, dites-le-moi et nous en ferons une.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le lundi 3 octobre 2022, le Comité reprend son étude sur les expériences vécues par les femmes vétéranes.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride.

[Traduction]

Avant de souhaiter la bienvenue à nos témoins, j'aimerais lancer un avertissement. Nous allons peut-être discuter d'expériences liées à la santé en général et à la santé mentale. Ces discussions peuvent déclencher des réactions chez des membres de l'auditoire, des députés ou des employés qui ont vécu des expériences similaires. Si vous ressentez de la détresse ou si vous avez besoin d'aide, veuillez en aviser la greffière.

[Français]

Je voudrais rappeler à tous les témoins ainsi qu'aux membres du Comité de bien vouloir s'adresser à la présidence.

Je vous présente les témoins que nous avons le plaisir d'accueillir.

[Traduction]

De l'organisme Coding for Veterans, nous accueillons M. Jeff Musson, directeur général, et Elena Vazquez, adjudante-maître à la retraite et étudiante. De l'organisme Du régiment aux bâtiments, nous recevons Joseph Maloney, directeur général, et Cora Saunders, spécialiste en sensibilisation, Femmes et LGBTQ2+. De l'Association nationale des collèges de carrières, nous accueillons Michael Sangster, président-directeur général, et Patricia Henry, coordonnatrice de connexion pour les militaires et les anciens combattants au Collège Willis. De La Fondation du prince au Canada, nous recevons Kathleen Kilgour, gestionnaire principale de programmes, et Kristin Topping, ambassadrice du programme.

Je tiens à dire aux témoins que chaque organisme disposera de cinq minutes pour sa déclaration liminaire. Si vous n'avez pas terminé votre déclaration au bout de cinq minutes, dites-le-moi, et je vais demander aux membres du Comité leur consentement unanime pour vous permettre de continuer.

Nous allons commencer dès maintenant avec les représentants de Coding for Veterans.

Monsieur Musson, la parole est à vous pour cinq minutes. Allez-y.

(1600)

M. Jeff Musson (directeur général, Coding for Veterans): Merci. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de comparaître devant vous.

Je suis le directeur général de Coding for Veterans, un organisme qui s'est associé à l'Université d'Ottawa pour offrir un programme de recyclage dans les domaines du développement de logiciels et de la cybersécurité. Ce programme se donne entièrement en ligne.

Plus tôt cette année, l'entreprise Accenture a effectué une étude sur l'impact économique de notre programme. Les conclusions de cette étude sont très intéressantes. Les membres du Comité ont reçu une copie du rapport de cette étude.

Premièrement, les personnes qui quittent les Forces armées, qui suivent notre programme et qui obtiennent ensuite un emploi gagneront un salaire annuel qui s'élèvera à environ 30 000 \$ de plus que celui d'autres personnes qui quittent les Forces armées et qui obtiennent directement un emploi. En outre, elles se retrouvent dans une situation similaire aux gens qui détiennent un diplôme universitaire obtenu après quatre ans d'université. Le gouvernement, par le biais de l'Allocation pour études et formation ou d'autres programmes de financement des frais de scolarité, bénéficiera d'un rendement sur son investissement dans ce programme en moins de deux ans. Un fait intéressant est l'âge moyen des participants à notre programme, à savoir 39 ans. Lorsqu'ils prendront leur retraite, ils auront contribué au PIB du Canada à hauteur de 1,3 million de dollars.

Nous avons deux principales recommandations que nous aimerions que le Comité prenne en considération, non seulement pour les femmes vétéranes, mais aussi pour l'ensemble des vétérans. Premièrement, nous recommandons que les vétérans puissent recevoir leur allocation d'études après avoir fixé la date de leur libération. Deuxièmement, nous recommandons qu'Anciens Combattants Canada procède à l'attribution des cotes de sécurité pendant que les étudiants suivent le programme de recyclage et qu'il transmette ces cotes aux employeurs. Ces deux recommandations relèvent de la réglementation et ne nécessitent aucune modification législative.

Je suis accompagné d'une étudiante vedette, Elena Vazquez, qui va vous parler de sa libération des Forces armées.

Mme Elena Vazquez (adjudante-maître (à la retraite), étudiante, Coding for Veterans): Bonjour, monsieur le président et membres du Comité. L'organisme Coding for Veterans m'a invitée à m'adresser aujourd'hui au Comité en tant que femme vétérane qui vient tout juste d'effectuer la transition à la vie civile.

Je suis actuellement une étudiante dans le programme de cybersécurité de Coding for Veterans. Après une longue carrière dans les Forces armées canadiennes, dans le domaine de l'administration et des ressources humaines, j'ai décidé de me lancer dans un secteur entièrement différent. Je dirais que les FAC ont contribué au choix de ma nouvelle vocation.

Mon expérience militaire en tant que soldate a été acquise durant les années que j'ai passées dans la Force de réserve et dans la Force régulière au Canada et à l'étranger. J'ai porté fièrement l'uniforme militaire pendant 35 ans, et j'ai eu une carrière excitante et enrichissante durant cette période. J'estime que mon passage dans l'armée a eu une incidence positive sur moi et m'a aidée à effectuer la transition avec la confiance et les outils nécessaires à la réussite de ma vie après le service militaire.

Deux ans avant ma retraite de l'armée, j'ai su que j'allais être libérée pour des raisons médicales, car ma forme physique n'était plus satisfaisante. Au cours de ces deux dernières années, j'ai assisté à un séminaire du Service de préparation à une seconde carrière, que l'on appelle communément un séminaire du SPSC. Ces séminaires fournissent tellement d'informations utiles que j'y ai assisté à deux reprises durant ces deux années. Les séminaires du SPSC préparent bien les membres des FAC et fournissent toutes les ressources nécessaires en prévision de la retraite.

La participation à ces séminaires m'a fait réfléchir à ce que j'avais accompli et à mon avenir potentiel. J'avais besoin d'une nouvelle vocation, qui se révélerait aussi excitante et stimulante que ma carrière dans les FAC.

Je savais une chose: je ne voulais pas retourner dans le domaine de l'administration ni gérer du personnel. En m'appuyant sur ce que j'avais appris durant les séminaires du SPSC, j'ai réfléchi soigneusement à mes passions et à mes intérêts, et j'en ai déduit que les technologies de l'information semblaient être un domaine qui me convenait. Dans ce domaine, la cybersécurité me paraissait un bon choix, car c'est un domaine qui peut s'avérer gratifiant et stimulant et qui implique de protéger et de défendre les renseignements et les systèmes desquels nous dépendons tous. Ce n'est pas très différent de l'une des principales responsabilités des FAC, c'est-à-dire défendre le Canada et ses intérêts, qui est une responsabilité que je connais très bien.

Je ne peux pas parler pour les autres, mais, dans mon cas, la transition vers la vie civile s'est très bien déroulée. Trouver un médecin de famille a été le seul aspect qui m'a causé de l'anxiété. Tout au long de ma carrière militaire, les FAC se sont chargées d'assurer mon suivi médical, mais lors de mon retour à la vie civile, cette responsabilité m'appartenait. Cela m'a ouvert les yeux.

J'ai eu la chance de trouver un médecin 19 mois après ma libération. Je connais beaucoup de gens qui n'ont pas eu cette chance, et je sais que c'est un problème à l'échelle nationale. C'est un élément que je recommanderais d'améliorer. Pour de nombreux militaires, quitter l'armée est une étape très difficile, alors ils ne devraient pas en plus avoir à vivre le stress de se trouver un médecin de famille. Je sais que je suis sur la bonne voie pour devenir une spécialiste de la cybersécurité. J'étudie à cette fin depuis deux ans et je suis satisfaite de ce nouveau chapitre de ma vie. Même si j'éprouve parfois des difficultés, je persévère à mon propre rythme.

Merci.

• (1605)

Le président: Je vous remercie, madame Vasquez, adjudantemaître à la retraite.

Nous allons maintenant passer aux représentants de l'organisme Du régiment aux bâtiments. J'invite M. Maloney, directeur général, à prendre la parole pour cinq minutes maximum.

Allez-y.

M. Joseph Maloney (directeur général, Du régiment aux bâtiments): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant le Comité.

Je m'appelle Joe Maloney, et je suis le fondateur du programme Du régiment aux bâtiments aux États-Unis et au Canada. Je suis le directeur général de ce programme au Canada depuis 10 ans. Je n'ai pas eu de parcours militaire. Je suis chaudronnier de formation et syndicaliste depuis toujours.

J'ai créé le programme Du régiment aux bâtiments lorsque j'ai constaté qu'un grand nombre de vétérans n'arrivaient pas à se trouver une deuxième carrière viable après leur transition à la vie civile pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Sachant que nombre de leurs compétences générales et techniques pouvaient servir dans des métiers spécialisés, j'ai créé le programme Du régiment aux bâtiments. L'objectif était de faciliter le processus de transition des vétérans et de la communauté militaire. Les vétérans pourraient se trouver une deuxième carrière dans le milieu de la construction syndiqué qui offre les meilleurs salaires, des régimes de retraite, d'excellents avantages sociaux et les sites de travail les plus sécuritaires.

Lorsqu'une femme vétéran se lance dans un métier spécialisé syndiqué, elle est immédiatement traitée comme une égale. Le fait de travailler dans le cadre d'une convention collective garantit que les femmes reçoivent le même salaire, les mêmes avantages sociaux et travaillent dans les mêmes conditions de travail sécuritaires que leurs collègues masculins. Le programme Du régiment aux bâtiments est ouvert à tous les vétérans. Si vous avez complété votre formation de base et avez été libéré avec mention honorable, nous vous aiderons à trouver une nouvelle carrière dans l'un de nos corps de métier. Notre programme a toujours été ouvert aux femmes. Au cours des 10 dernières années, nous avons orienté près de 2 500 vétérans qui voulaient se trouver un métier spécialisé, dont 453 femmes.

Plus récemment, nous avons été en mesure d'étendre nos activités dans la communauté des vétérans, notamment en recrutant des femmes vétérans. Cela a été possible grâce au soutien financier d'Anciens combattants Canada et au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Nous avons pu embaucher deux conseillères en sensibilisation, dont Mme Saunders, qui m'accompagne aujourd'hui et qui est elle-même une ancienne militaire, et Jamie McMillan, qui est compagne ferronnière.

Nous sommes conscients du fait que nombre de femmes quittant l'armée peuvent être inquiètes à l'idée de se lancer dans une autre profession typiquement dominée par des hommes. Cela dit, l'industrie canadienne de la construction syndiquée continue de démanteler les obstacles et les préjugés pour veiller à ce que toutes les femmes et les personnes de diverses identités de genre puissent réussir dans des métiers spécialisés.

Nous veillons aussi à ce que notre programme devienne plus inclusif. Nous continuons de travailler en partenariat avec des organisations aux vues similaires, telles que Office to Advance Women Apprentices, In The Trades, un magasine sur les parcours professionnels et apprenticesearch.com, afin de nous assurer que les efforts combinés de notre groupe permettent de développer une maind'œuvre diversifiée et inclusive dans le secteur des métiers spécialisés. Nous faisons notamment de la sensibilisation auprès des femmes vétérans.

En plus d'accroître nos efforts de recrutement auprès des femmes vétérans, nous explorons également de nouvelles possibilités de créer des programmes de mentorat afin de nous assurer que nos clientes ont des alliés et des mentors lors de leur transition vers les métiers spécialisés. Comme je l'ai dit, notre programme a été couronné de succès au cours des 10 dernières années, et nous espérons qu'il continuera de prendre de l'expansion et de rejoindre plus de femmes vétérans. Pour y arriver, nous espérons entre autres pouvoir reproduire le programme que nous avons instauré en Ontario récemment, qui permettait à tous les vétérans - femmes y compris — d'être préqualifiés pour des programmes de formation spécifique en matière de sécurité qui leur permettent de travailler sur un chantier de construction, tels que les cours sur le SIMDUT, sur l'arrêt des chutes et sur les espaces clos. Il est présentement impossible de travailler sur un chantier de construction à moins d'avoir suivi ces formations, qui peuvent coûter jusqu'à environ 2 800 \$ à l'employeur. Si les vétérans pouvaient suivre cette formation avant de quitter l'armée, cela les aiderait à être embauchés plus rapidement et à entamer leur deuxième carrière beaucoup plus tôt. Cela aiderait également notre communauté d'employeurs.

Sur ce, monsieur le président, j'aimerais maintenant céder la parole à ma collègue, Mme Saunders, qui pourra vous parler de certaines de ses expériences personnelles en tant que femme vétéran et de certains exemples de réussite de vétérans qui ont récemment adhéré à notre programme.

Merci.

● (1610)

Mme Cora Saunders (spécialiste en sensibilisation, Femmes et LGBTQ2+, Du régiment aux bâtiments): Merci, monsieur Maloney.

J'aimerais vous remercier, monsieur le président, vous ainsi qu'Anciens Combattants Canada de nous avoir invités pour parler d'un sujet important, soit l'expérience des femmes vétérans.

Comme M. Maloney l'a expliqué, il y a un peu plus d'un an, j'ai été embauchée en même temps que Jamie McMillan à titre de spécialiste en sensibilisation auprès des femmes et des membres de la communauté LGBTQ2+ dans l'armée. J'ajouterais que cela a été un honneur de travailler avec M. Maloney et l'équipe du programme Du régiment aux bâtiments au cours de la dernière année.

À titre d'information, je suis une militaire à la retraite qui compte 32 années de service combiné dans la Force régulière et la Force de réserve, deux expériences très enrichissantes. M. Maloney vous a déjà donné un aperçu des mesures prises par l'équipe du programme Du régiment aux bâtiments pour aider les vétérans et leur famille à faire la transition vers des métiers de la construction au civil. J'aimerais maintenant vous offrir quelques exemples de réussite, dont celui de mon fils.

Le père de mon fils était lui aussi...

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, madame Saunders.

Nous avons déjà dépassé les cinq minutes, alors je demanderai aux membres du Comité si j'ai le consentement unanime pour donner trois ou quatre minutes à Mme Saunders pour qu'elle puisse compléter ses remarques liminaires. Nous avons déjà reçu son exposé. Cela vous sied-il?

Des députés: Oui.

Le président: Allez-y, je vous prie, madame Saunders.

Mme Cora Saunders: Le père de mon fils était lui aussi un vétéran qui a participé à au moins trois missions de maintien de la paix pendant ses 28 années de service. Environ un an après sa dernière mission, il a été tué dans un accident de la route. Nous étions alors divorcés. Mon fils, qui avait 11 ans à l'époque, a connu beaucoup d'épreuves et de difficultés pendant son adolescence et a été incapable de se trouver un emploi stable. Toutefois, grâce à l'aide du programme Du régiment aux bâtiments, mon fils, qui serait considéré comme une personne à charge des militaires, fait désormais partie du syndicat des mécaniciens de chantier à Calgary, en Alberta, et il s'en sort extrêmement bien. Il milite pour notre programme et en parle à autant de gens que possible.

Comme M. Maloney l'a mentionné, nous travaillons en partenariat avec des organismes comme l'Office to Advance Women Apprentices. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de celui-ci qu'une de mes clientes, l'ancienne combattante Diana Scott, a trouvé notre organisation. Diana agit comme porte-parole pour le programme Du régiment aux bâtiments et toutes les femmes vétérans, car elle montre qu'il n'est jamais trop tard dans la vie pour acquérir de nouvelles connaissances et s'initier, par exemple, à un métier spécialisé. À l'heure actuelle, nous aidons Diana à se trouver une carrière motivante comme mécanicienne de chantier dans le secteur syndiqué de la construction.

Dans ma vie personnelle, je me suis parfois demandé à quoi mon expérience militaire aurait ressemblé si j'avais été un homme ou si j'avais épousé quelqu'un avec un grade bien supérieur au mien. Il y a eu un moment où je me suis sentie abandonnée par mon pays: ce-la faisait alors cinq ans que j'étais dans une affectation, et mon fils éprouvait des difficultés en l'absence de membres de la famille à proximité. J'ai donc présenté une demande officielle pour être réaffectée dans sa ville natale de St. John's. Un autre membre de mon unité a soumis une demande en même temps que moi, car son fils avait lui aussi du mal à s'adapter. Cet homme, qui avait deux grades de plus que moi, n'était en affectation à cet endroit que depuis un an. Sa demande a été acceptée, tandis que la mienne a été rejetée.

On m'a dit que ma situation n'était guère différente de celle de n'importe quel autre parent. Pour être franche, j'ai été choquée et déçue. Cette situation m'a amené à réfléchir à mes différentes identités en tant que membre des Forces armées canadiennes, femme et mère monoparentale. Je me suis sentie vulnérable de ne pas avoir le soutien dont j'avais besoin. Pourquoi ma famille était-elle traitée différemment de celle de mon collègue masculin?

Il y a eu d'autres moments dans ma carrière où les choses ont mal tourné. J'ai notamment participé à un recours collectif pour inconduite et agression sexuelle. Sans entrer dans les détails, en 2011, après avoir intégré la Force de réserve dans ma province natale, j'ai été agressée. J'ai été entièrement prise au dépourvu. C'était si soudain. Cet incident m'a amené à tout remettre en cause au sujet de l'armée et du personnel en uniforme. On entend toujours dire que si une femme a été agressée, c'est en raison de la façon dont elle était habillée. J'étais pourtant en uniforme lorsque cela s'est produit et je me rendais au souper de Noël des soldats, une de mes activités favorites. Cette soirée a été gâchée pour moi.

Cet incident me hantera toujours, mais comme un grand nombre de femmes qui participent au recours collectif, je ne laisserai pas cette expérience me définir. Aucun système ou organisme n'est parfait, et il reste beaucoup de travail à faire. Voilà pourquoi je travaille pour des organismes comme Du régiment aux bâtiments et je communique tous les jours avec Anciens Combattants Canada pour savoir ce qui peut être amélioré pour aider les femmes dans l'armée.

Au cours des dernières années, j'ai constaté de grandes améliorations. Je veux continuer de faire partie de la solution afin que d'autres femmes militaires et vétérans puissent avoir des expériences favorables et se remémorer leur carrière militaire avec fierté

Merci, monsieur le président.

(1615)

Le président: Je vous remercie de vos remarques liminaires.

Nous allons maintenant passer à l'Association nationale des collèges de carrières. Je vais maintenant céder la parole à M. Michael Sangster. Vous disposez d'un maximum de cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

M. Michael Sangster (président-directeur général, Association nationale des collèges de carrières): Merci, monsieur le président.

Je salue tous les membres du Comité et les autres témoins.

Je suis heureux de me joindre à nouveau à vous aujourd'hui pour contribuer à l'engagement continu du Comité d'améliorer la vie des vétérans au Canada.

Je félicite la députée Rachel Blaney d'avoir proposé cette étude et de nous y avoir tous inclus. Des études comme celle-ci permettent d'attirer l'attention sur des associations nationales comme la nôtre et nous forcent à prendre une pause pour réfléchir. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Avant de commencer, j'aimerais prendre un moment pour remercier tous ceux qui servent présentement dans les Forces armées canadiennes ainsi que les quatre femmes vétérans ici présentes d'avoir raconté leurs expériences personnelles. Nous vous en sommes très reconnaissants. Nous vous remercions et vous appuyons entièrement. Votre engagement envers notre nation est vraiment inspirant.

Permettez-moi d'abord de demander à Patricia Henry, colonelle à la retraite des Forces armées canadiennes, de vous parler de son expérience personnelle en tant qu'ancienne combattante cherchant à accéder aux programmes d'éducation d'ACC et maintenant à titre de coordinatrice de notre association qui soutient les membres des FAC à la retraite ou en voie de prendre leur retraite.

Colonelle (à la retraite) Patricia Henry (coordinatrice de connexion pour les militaires et les anciens combattants, Willis College, Association nationale des collèges de carrières): Monsieur le président, je vous remercie vous ainsi que les membres du Comité de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Patricia Henry, et j'ai servi dans les Forces armées canadiennes pendant plus de 37 ans. J'ai pris ma retraite à titre de colonelle en 2019. Depuis ma retraite, j'ai pu retourner aux études et accéder à des programmes d'Anciens Combattants Canada, ou ACC. Je pense surtout à la prestation d'ACC en matière d'éducation et de formation.

J'ai rejoint une équipe locale de vétérans au Willis College ici à Ottawa et nationale en ligne, appelée l'équipe de partenariat avec les militaires et les vétérans. Le rôle de cette équipe est d'aider les vétérans à retourner aux études. Nous sommes une équipe de trois vétérans dont la seule fonction est d'aider les conseillers en admission, les conseillers financiers et les instructeurs, mais surtout les vétérans pour tout ce qui pourrait constituer un obstacle à l'obtention de leur diplôme.

Nos recherches nous ont démontré que les femmes vétérans préfèrent parler à d'autres femmes vétérans, et cela fait partie de mon travail. Nous savons aussi qu'il est important pour elles d'avoir accès à un horaire flexible. Nous l'offrons dans tous nos programmes, que ce soit pour des rencontres en personne, à distance ou en ligne. Nous entrons en contact avec les vétérans pendant le processus d'admission et demeurons à leurs côtés pendant leurs études en leur offrant le soutien de leurs pairs.

Les vétérans qui retournent aux études font appel à nous pour obtenir de l'aide à bien des égards. Nous pouvons notamment les aider à naviguer le système scolaire pendant une crise familiale, à régler les problèmes qui peuvent survenir en classe et à à comprendre l'offre de soutien d'ACC et les façons d'y accéder.

Enfin, nous avons beaucoup travaillé avec l'ensemble du personnel de nos établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils sachent comment travailler efficacement avec les vétérans. Nous voulons veiller à ce que nos écoles les accueillent bien. En fin de compte, nous avons travaillé avec des centaines de vétérans de retour aux études pour les aider à terminer leur parcours scolaire et à se trouver un emploi significatif et bien rémunéré après leur service militaire.

Monsieur le président, je vous remercie ainsi que les membres du Comité de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

M. Michael Sangster: Je vous remercie de vos remarques et d'avoir parlé de votre expérience personnelle, madame Henry.

Le Willis College et le Cape Breton Career College sont des chefs de file en ce qui concerne les pratiques exemplaires en matière de soutien aux femmes vétéranes dans notre secteur. J'ai pensé qu'il était important d'entendre le point de vue d'un collège qui offre un soutien spécialisé et ciblé aux femmes vétéranes. Ces collèges offrent un vaste programme de soutien à l'ensemble des vétérans, mais je dois insister sur le fait qu'ils offrent un soutien supplémentaire et ciblé aux femmes vétéranes.

Avec le temps qu'il me reste, j'aimerais me concentrer sur ce que nous avons fait pour soutenir les vétérans depuis notre dernière comparution devant le Comité. Nous voulons en faire plus. Notre dernière comparution nous a fait réfléchir et nous a menés à prendre part à des tables rondes nationales et à des discussions ministérielles pour déterminer la meilleure façon d'appuyer les vétérans et les militaires toujours actifs. Au cours du prochain mois, notre association et nos membres lanceront deux nouvelles initiatives pour appuyer les vétérans et les militaires actifs dans leur transition vers la vie civile. Nous voulons également appuyer les familles des militaires toujours actifs. Nous vous en dirons davantage à cet égard après l'annonce officielle.

Chaque jour, des employeurs, des entreprises, des associations et des groupes de commerce font appel à nous pour obtenir des travailleurs bien formés et qualifiés. Notre expérience et celle de nos collèges nous permettent de penser que les femmes vétéranes sont la solution idéale pour ces employeurs.

Dans la même veine que ma comparution précédente, j'exhorterais à nouveau fortement le gouvernement à créer une table de discussion permanente pour aborder les enjeux de qualification et de formation des vétérans. Il faudrait y inclure les collèges professionnels réglementés et les employeurs, afin que tout le monde travaille et se concentre sur ces enjeux tout au long de l'année. Nous voulons aussi veiller à avoir une approche sexospécifique et basée sur des données probantes pour que les femmes vétéranes soient traitées de façon égale. La création d'une table de travail régulière et continue est une façon d'assurer la collaboration et de nous concentrer sur ce qui compte le plus, à savoir permettre à davantage de vétérans de se trouver un emploi grâce à la meilleure formation possible.

Voilà qui conclut mes remarques liminaires, monsieur le président. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1620)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sangster.

Nous allons maintenant passer aux derniers témoins, qui représentent la Fondation du prince au Canada.

Mme Kathleen Kilgour en est la gestionnaire principale de programmes. Vous disposez d'un maximum de cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Mme Kathleen Kilgour (gestionnaire principale de programmes, La Fondation du prince au Canada): Je vous remercie de nous recevoir encore une fois aujourd'hui.

Au cours des 11 dernières années, nous avons collaboré avec Anciens combattants Canada et les Forces armées canadiennes afin d'aider les membres et les vétérans à faire la transition et à combler l'écart entre le service militaire et la vie civile. Pour ceux qui ne connaissent pas la Fondation du prince au Canada, je précise que nous sommes l'organisme caritatif phare de Sa Majesté le Roi. Notre mission consiste à transformer des vies et à bâtir des communautés durables.

Opération Entrepreneur est un programme central de la Fondation du prince au Canada. Nous offrons aux militaires en transition et aux vétérans la formation, les outils, les ressources et les possibilités nécessaires pour qu'ils renforcent leur confiance, se créent des réseaux et, grâce à l'entrepreneuriat, avancent dans la vie.

Grâce à nos ateliers sur les rudiments du monde des affaires, nous aidons les vétérans à explorer l'entrepreneuriat, et nous les aidons à évaluer s'il s'agit d'une deuxième carrière qui leur conviendrait ou s'ils souhaitent se lancer dans cette voie à ce moment de leur vie. Nous explorons également comment une petite entreprise cadrerait dans leur vie et dans la vision qu'ils ont de leur avenir. Puis, ceux qui choisissent cette voie peuvent participer à notre camp d'entraînement intensif de sept jours, profiter de nos séances de mentorat et tirer parti de notre soutien exhaustif, en plus d'un écosystème entrepreneurial nécessaire pour intégrer le monde des affaires.

Depuis 2012, grâce à nos programmes, plus de 4 500 membres toujours en service et vétérans ont acquis les notions de base pour lancer une entreprise et découvrir leur mentalité d'entrepreneur. Ils ont démarré plus de 700 entreprises aux quatre coins du Canada, dans le milieu de la construction, des services d'experts-conseils, de l'équithérapie ainsi que dans tous les domaines imaginables.

Les vétérans qui ont terminé nos programmes ainsi que les vétérans entrepreneurs de partout créent des emplois et misent sur l'entrepreneuriat pour prendre leurs vies en main. Comme nous le savons, l'entrepreneuriat offre aux vétérans trois éléments essentiels pour une transition réussie vers la vie civile: un nouvel objectif de vie, un nouveau groupe identitaire et une nouvelle possibilité de servir autrui. Les statuts de travailleurs autonomes et d'entrepreneurs sont très alléchants pour les vétérans qui se cherchent une deuxième carrière puisqu'ils leur permettent de mettre à profit leur expérience militaire et leurs compétences différemment. En outre, ce mode de vie peut répondre à des besoins en matière de santé mentale ou physique et offrir plus de souplesse que les emplois conventionnels.

À l'heure actuelle, l'âge moyen des vétérans se situe au début de la quarantaine, à environ 41 ans. Ils sont encore jeunes et, à cet âge, la plupart des gens sont au milieu de leur carrière, leurs meilleures années se trouvant encore devant eux. Or, dans certains cas, y compris pour bien des femmes, le service et la culture militaires ont laissé des effets dévastateurs sur les corps et les esprits. Pour les femmes en particulier, ces séquelles se traduisent par un avenir après leur service militaire fort différent que celui qu'elles avaient imaginé et, par choix ou nécessité, un nombre disproportionné de vétéranes — 25 % — optent pour l'entrepreneuriat.

La Fondation du prince au Canada est très fière de créer ces débouchés et ces espaces pour que nos vétérans s'épanouissent. Nous allons continuer à nous porter à la défense des vétérans qui veulent ou qui doivent faire de l'entrepreneuriat leur prochaine carrière et qui choisissent d'emprunter cette voie, et nous allons continuer à investir en eux. Ils forment une tranche de la population canadienne qui est prête à recevoir plus d'attention, d'aide et d'appui, et qui attend de les obtenir.

Je vais maintenant céder la parole à la majore Kristin Topping.

Mme Kristin Topping (ambassadrice du programme, La Fondation du prince au Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci de nous inviter parmi vous aujourd'hui.

J'ai été libérée des Forces armées canadiennes, ou FAC, pour des raisons médicales en juillet 2020, après 22 ans de service. J'ai subi un traumatisme cérébral en décembre 2016 et, pendant la première phase de ma convalescence, on m'a diagnostiqué une rare affection génétique débilitante et graduelle. Les effets cumulatifs de mon état médical ont entraîné non seulement des déficits médicaux et physiques, mais aussi une perte totale de mon emprise sur moi-même et de ma communauté, ainsi qu'un sentiment d'abandon et de trahison institutionnels.

En 2018, lorsqu'on m'a annoncé ma libération pour motifs médicaux, j'ai paniqué. Je ne savais pas du tout ce que j'allais faire. J'ai joint les rangs militaires à l'âge de 17 ans. J'ai grandi dans les FAC et je ne connaissais rien d'autre. J'ai suivi la formation pour devenir ingénieure en environnement, une spécialité unique qui me conférait — c'est à tout le moins ce que je croyais — des compétences intéressantes seulement aux yeux d'employeurs comme la Défense nationale, la GRC ou les compagnies fabricant des solutions d'équipement militaire.

L'horticulture m'a toujours passionnée, et je me suis bâti une vaste collection de plantes tropicales rares. Un ami m'a convaincue de transformer cette passion en emploi autonome.

C'est là que la Fondation du prince au Canada est entrée en scène.

Au cours d'une journée d'orientation et d'un camp d'entraînement de sept jours sur l'entrepreneuriat, j'ai conclu que je désirais me lancer en affaires. Le programme Opération Entrepreneur m'a démontré que je possédais les compétences qui serviraient au succès de ma propre entreprise. Certaines de ces compétences sont innées, alors que d'autres existent chez les personnes qui ont été formées pour connaître de brillantes carrières militaires. Il s'agit entre autres du leadership, de la gestion du temps, de la gestion de projets, de la communication efficace à l'oral et à l'écrit, de la délégation de tâches et de l'établissement de budgets.

La Fondation du prince au Canada m'a offert la formation supplémentaire, le mentorat et, plus important encore, la confiance pour transformer une idée en entreprise. En juin 2019, je lançais Sweetlife Flora, une boutique en ligne de plantes tropicales et de produits d'entretien horticole.

Le fait d'être propriétaire de ma propre entreprise m'a permis de conserver un but dans la vie et de trouver une communauté de personnes ayant des intérêts communs en entrepreneuriat et en horticulture. Il a fallu des années pour que je constate à quel point l'environnement des FAC était toxique, surtout pour une femme, à cause de la normalisation de la masculinité toxique et de l'acceptation bien ancrée des comportements misogynes.

Au moment de quitter le milieu militaire, bon nombre de femmes manquent de confiance en elles pour lancer leurs propres entreprises, souvent parce qu'elles ont systématiquement souffert de mauvais traitements. La formation sur la transition offerte par la Fondation du prince au Canada m'a permis de prendre ma place dans la vie, et je crois que les vétéranes ont besoin de ce programme pour réellement comprendre leur plein potentiel menant à une transition réussie.

Merci beaucoup.

(1625)

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins de leurs déclarations liminaires et de leur travail pour offrir plus de débouchés aux vétérans.

Nous allons maintenant entamer la première série de questions. Chaque membre disposera de six minutes.

J'aimerais inviter Mme Cathay Wagantall à prendre la parole pendant six minutes.

Veuillez débuter.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Par l'entremise de la présidence, je vous remercie tous de votre présence et de votre apport à cette étude.

J'ai relevé trois domaines où j'ai l'impression qu'il existe des obstacles pour lesquels Anciens combattants Canada et les Forces armées canadiennes doivent intervenir pour faciliter les idées entendues aujourd'hui.

Tout d'abord, je vous remercie, monsieur Sangster, d'avoir mentionné... Vous avez tous comparu devant nous par le passé. Vous avez indiqué que, depuis votre dernière comparution, vous avez commencé à accorder une réelle importance à l'aide aux vétéranes. Je suis reconnaissante de votre franchise et je crois que nous améliorerons la donne si nous adoptons cette approche.

Certains d'entre vous ont parlé des ajustements à faire lorsqu'on passe d'abord de la Force régulière à temps plein aux Forces de réserve, avant de faire la transition vers autre chose. Vous avez précisé que la transition s'opère ainsi plus en douceur ou que c'est la voie que vous avez choisie. Or, à l'heure actuelle, les membres des FAC qui suivent cette trajectoire ne sont pas admissibles à l'allocation pour études et formation.

Je m'adresse aux femmes ici présentes: certaines d'entre vous ont-elles vécu cette expérience, puisque vous avez dit avoir joint les Forces de réserve avant de...?

Allez-y, madame Saunders.

Mme Cora Saunders: L'allocation pour études offre une importante somme et est vantée ainsi: « Si vous comptez un nombre x d'années d'expérience dans les forces armées, lorsque vous les quitterez... » La somme s'ajoute aux services de réadaptation professionnelle pour les membres libérés pour des motifs médicaux.

Comme j'ai cumulé plus de 20 ans de service, mon montant s'élève à 80 000 \$, que je peux utiliser pour recycler mes compétences et suivre pratiquement n'importe quel cours qui m'intéresse au collège ou à l'université. J'en ai profité dans les deux ou trois dernières années.

Mme Cathay Wagantall: Ces fonds étaient-ils accessibles quand vous avez quitté la Force régulière pour intégrer les Forces de réserve?

Mme Cora Saunders: Oui, ce temps a été comptabilisé. J'ai cumulé une pension de 27 ans, alors je comptais plus de 20 ans de service.

Mme Cathay Wagantall: Y avait-il un échéancier pour entamer ces démarches?

• (1630)

Mme Cora Saunders: J'ai tardé à lancer le processus. Je ne suis pas certaine que j'étais tout à fait au courant de cette allocation quand j'ai quitté les forces armées. À mon départ, j'ai été libérée de la Force régulière, alors je me suis entretenue avec ACC. Le personnel du ministère m'a indiqué que, si je pouvais obtenir l'équivalence de mon métier au niveau civil à un collège, le ministère me financerait. C'est ce qui est arrivé. Je n'en avais pas fait la demande auparavant.

Plus tard, j'ai appris que j'avais droit à une somme supplémentaire. Je crois avoir jusqu'en 2028 pour la dépenser. J'ai commencé à l'écouler il y a environ deux ans, et je vais dépenser autant d'argent que possible de cette cagnotte.

Mme Cathay Wagantall: Il est vraiment essentiel de savoir quels programmes sont offerts afin de pouvoir faire de tels plans.

Mme Cora Saunders: Oui.

Mme Cathay Wagantall: Vous avez aussi mentionné autre chose, dont d'autres témoins nous ont aussi fait part dans le cadre d'autres études. Un vétéran est formé dans un métier précis pendant son passage dans les Forces armées canadiennes et devient très compétent dans son domaine. Or, une fois libéré, ce vétéran est incapable de se trouver du travail dans une industrie civile équivalente simplement parce qu'il ne détient pas les aptitudes écrites exigées dans le monde civil et ce, malgré tout le travail accompli au service de son pays.

Est-ce un élément qu'il faudrait à tout prix changer dans les procédures des Forces armées canadiennes et d'Anciens combattants Canada? Devrait-on remettre aux membres des documents d'équivalence pendant les études qu'ils pourraient utiliser après la libération?

Je vous écoute, monsieur Maloney.

M. Joseph Maloney: Lorsqu'un vétéran s'inscrit auprès de l'organisation Du régiment aux bâtiments et qu'il décide qu'il aimerait devenir tuyauteur, électricien ou charpentier, nous le renvoyons à la région géographique où il réside. Il rencontre alors des représentants du corps de métier en question et le coordonnateur aux apprentissages, et il leur décrit l'expérience acquise dans les forces armées. On compare alors cette expérience au programme d'apprentissage civil, et on lui crédite les heures correspondant à son expérience militaire pour le programme d'apprentissage.

À l'heure actuelle, un seul corps de métier reconnaît la pleine équivalence après le départ des forces armées. J'oublie le nom du code, mais, après la libération, on peut se joindre en bonne et due forme au corps de métier des mécaniciens-monteurs en tant que compagnon et passer l'examen du Sceau rouge.

Mme Cathay Wagantall: Merci. Ces renseignements sont très utiles.

J'ai une autre brève question sur l'entrepreneuriat. Nous avons entendu les propos d'un autre témoin détenant une impressionnante entreprise qui, il me semble, est déjà mise en branle. Toutefois, cette personne nous a dit qu'Anciens combattants Canada et les Forces armées canadiennes ne trouvent pas qu'il est très prioritaire d'aider les femmes à tirer profit de ces occasions d'affaires. C'est le cas même si — désolée, messieurs — les femmes excellent dans ce domaine. Je ne dis pas que les hommes ne sont pas doués en entrepreneuriat. Je suis en train de m'enfoncer dans une situation embarrassante de laquelle je ne pourrai m'extirper.

Madame Henry, pouvez-vous nous éclairer quant aux femmes qui fréquentent votre établissement? Combien d'entre elles réussissent? Dans quelle mesure est-ce une belle occasion pour celles qui disent vouloir emprunter cette voie?

Col (à la retraite) Patricia Henry: Merci, monsieur le président.

Voulez-vous dire plus précisément dans le domaine des affaires?

Mme Cathay Wagantall: Oui.

Col (à la retraite) Patricia Henry: C'est une chose que nous avons constatée au Willis College, où je travaille. C'est ce que les femmes veulent. Elles ne s'intéressent pas à la cybernétique, un domaine d'intérêt pour beaucoup de gens, mais les anciennes combattantes veulent se lancer en affaires. Cela correspond à ce que tout le monde ici présent a dit.

Mme Cathay Wagantall: Je vous remercie.

Il me reste une minute.

Je vais peut-être passer aux représentantes de la Fondation du prince au Canada. Est-ce que l'une d'entre vous aimerait faire des observations à ce sujet?

Mme Kathleen Kilgour: Oui, tout à fait.

Nous avons constaté qu'un nombre disproportionné d'anciennes combattantes — 25 % — envisagent l'entrepreneuriat après leur libération, qu'il s'agisse d'une entreprise à temps partiel ou à temps plein, et elles l'intègrent dans leur vie d'une façon ou d'une autre.

Nous avons observé que, dans le cas de l'allocation pour études et formation et compte tenu de la priorité accordée aux anciens combattants, à l'emploi et aux besoins des militaires en transition, il est important d'offrir une formation sur la transition au moment où elle peut avoir le plus d'effet, c'est-à-dire pendant que les membres sont toujours en service. Un à deux ans avant leur libération, ils ont besoin d'un programme de transition — que ce soit sur l'entrepreneuriat ou un autre domaine — afin d'acquérir la confiance nécessaire pour élaborer un plan et adopter une attitude positive à l'égard de leur avenir.

Mme Cathay Wagantall: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Rechie Valdez.

Vous avez la parole pendant un maximum de six minutes. Allez-y, je vous prie.

Mme Rechie Valdez (Mississauga—Streetsville, Lib.): Je remercie les témoins qui se sont joints à nous aujourd'hui, en particulier ceux et celles qui ont servi notre pays. Je vous suis reconnaissante des sacrifices que vous avez faits.

Monsieur le président, mes questions s'adresseront d'abord aux représentants de l'organisme Coding for Veterans. En tant qu'ancienne codeuse, je me souviens d'avoir obtenu mon diplôme en informatique avec une poignée de femmes. Madame Vazquez, je suis heureuse d'apprendre que cela vous a vraiment aidée à faire la transition vers la vie civile.

Pourriez-vous nous dire combien d'anciennes combattantes ont participé au programme depuis que vous l'avez mis en place?

• (1635)

M. Jeff Musson: Il y a actuellement 400 anciens combattants dans notre programme. Environ 15 % d'entre eux sont des femmes.

Un certain nombre de familles de militaires, de conjoints et d'autres personnes nous ont dit vouloir participer au programme, mais il n'y avait pas de mécanisme de financement pour couvrir leurs frais de scolarité. Nous avons donc entrepris des démarches auprès de la province de l'Ontario, qui nous a accordé un financement pour 100 inscriptions à notre programme par l'entremise du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, sous la direction du ministre McNaughton, afin d'augmenter ce nombre.

Je pense que notre taux de 15 % est plus élevé que la proportion de femmes dans l'armée.

Mme Rechie Valdez: Je vous remercie.

Grâce à ce financement ou à toutes les initiatives que vous menez, constatez-vous une augmentation de la popularité du codage?

M. Jeff Musson: Absolument. Le Canada a un déficit prévu de 147 000 emplois dans le domaine des technologies de l'information, c'est-à-dire des postes qui ne seront pas pourvus. Ce simple fait a de quoi attirer l'attention, car cela promet une bonne et solide carrière et une stabilité financière. Bien franchement, les femmes figurent parmi les meilleurs codeurs, alors tout le monde y gagne.

Mme Rechie Valdez: Merci, monsieur le président.

Mes prochaines questions s'adresseront à Mme Saunders.

Pouvez-vous nous faire part de certaines des difficultés rencontrées par les femmes et les personnes LGBTQ+ qui ont quitté les forces, d'après ce qu'elles vous disent dans le cadre du programme Du régiment aux bâtiments?

Mme Cora Saunders: J'ai assisté au forum des femmes en février. Je n'ai pas pu y participer en personne à cause du mauvais temps qu'il faisait à Terre-Neuve, mais d'après certaines observations que j'ai entendues à cette occasion de la part de membres de la communauté LGBTQ... La confiance n'est pas au rendez-vous, en particulier pour la communauté LGBTQ, en raison de la purge qui a eu lieu il y a quelques années. L'une des femmes a dit à l'équipe sur place: « Nous n'avons pas confiance en vous. »

En ce qui concerne le programme Du régiment aux bâtiments, cela se comprend. Nous devons établir des liens de confiance avec les femmes et les membres de la communauté LGBTQ qui posent leur candidature. C'est à notre équipe qu'il revient de favoriser la diversité, l'inclusion et le climat de confiance. Je n'occupe ce poste que depuis un an. Nous essayons de faire passer le message que nous offrons un milieu sûr. Il y a beaucoup de préjugés et de stéréotypes liés aux métiers de la construction. Une grande partie de mon travail consiste à aider à briser ces préjugés et à sensibiliser les gens là où il le faut.

Mme Rechie Valdez: Vous avez parlé de confiance. Quelles recommandations pouvez-vous faire à notre comité pour nous aider à continuer de renforcer cette confiance?

Mme Cora Saunders: Au sein de l'armée, j'ai travaillé dans le secteur du recrutement pendant 10 ans. Même lorsque j'étais en service, il y avait des programmes. Nous suivions des formations, notamment la formation sur le code de prévention du harcèlement et du racisme et la formation de sensibilisation.

Chaque fois que nous interrogions un homme qui entrait dans l'armée, nous lui demandions: « Que pensez-vous du fait de travailler avec des femmes? Cela vous pose-t-il problème? » La réponse était toujours un non catégorique, mais force est de constater que la présence de femmes dérange encore certains hommes.

Je le répète, pour instaurer cette confiance, il faut faire une plus grande promotion.

Mme Rechie Valdez: Merci, monsieur le président.

Mes prochaines questions s'adressent à Mme Henry.

Pouvez-vous nous dire combien de femmes se sont inscrites au programme que vous avez mentionné tout à l'heure, et combien de femmes ont eu droit à une nomination au Willis College?

Col (à la retraite) Patricia Henry: Je n'ai pas de chiffres précis pour le programme en gestion d'entreprise que vous avez évoqué, mais je sais que nous avons travaillé avec environ 60 anciennes combattantes. Je n'ai pas la ventilation des chiffres.

Mme Rechie Valdez: Ce n'est pas grave.

En ce qui concerne le Willis College, que faites-vous pour veiller à ce que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes dans le programme ou pour encourager davantage d'anciennes combattantes à s'y inscrire?

Col (à la retraite) Patricia Henry: Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons une équipe de partenariat avec les militaires et les vétérans. Cette équipe s'occupe précisément d'attirer les anciens combattants de tous les horizons, hommes et femmes. L'une des choses que nous constatons dans le cas des anciens combattants — et cela rejoint l'un des points que vous avez soulevés tout à l'heure —, c'est la question de la famille. Pour aider les membres de la famille...

Je dois dire que mon mari a également servi dans l'armée; nous sommes donc deux à l'avoir fait. Le Willis College offre ce qu'on appelle un programme de collaboration. Si je suis inscrite à un programme au Willis College, mon mari peut suivre des cours gratuitement. Il peut demander une bourse. Nous offrons 40 bourses de ce genre. Cela signifie que ses frais de scolarité seront payés, jusqu'à concurrence du montant de mon programme d'études. Il peut avoir à payer ses propres livres ou d'autres choses de ce genre.

Nous essayons d'encourager cela. Nous constatons qu'un grand nombre d'anciens militaires s'intéressent à la cybernétique, ce qui nous permet d'apporter un soutien à leur épouse. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'ils soient d'anciens militaires. Il s'agit davantage d'un programme cohésif pour l'ensemble de la famille.

● (1640)

Mme Rechie Valdez: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, madame Valdez.

[Français]

J'invite maintenant le deuxième vice-président du Comité, M. Luc Desilets, à prendre la parole pour les six prochaines minutes.

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Merci, monsieur le président.

Je salue mes collègues, mais je souhaite particulièrement saluer les interprètes, car ces derniers travaillent dans l'ombre et sont souvent oubliés.

Je remercie nos très chers invités de leur présence; il est rare de voir autant de témoins que de députés autour de la table. Enfin, je remercie ceux et celles qui ont fait leur service militaire. Madame Vazquez, au Comité, nous recevons évidemment un grand nombre de témoins, mais il est rare de les entendre parler de leur transition de façon positive, ce que vous avez fait plus tôt. Cela m'a surpris, mais j'étais content d'entendre qu'il n'y a pas que du négatif, car nous entendons souvent des commentaires négatifs à propos de la transition. Selon vous, pourquoi avez-vous vécu cette transition de manière positive?

Mme Elena Vazquez: Je dois admettre que c'est probablement grâce à ma préparation. Comme je l'ai mentionné dans mon allocution d'ouverture, j'ai su deux ans avant ma retraite que j'allais devoir quitter les forces. J'ai donc eu le temps de me préparer à la transition, de penser à ce que je voulais faire. J'ai aussi eu accès aux formations offertes.

À mon avis, il y a aussi une question d'attitude. J'ai adopté une attitude très positive, ce qui fait qu'il n'a pas été difficile pour moi de quitter les forces. C'est un peu comme à la collation des grades universitaires, quand on lance son mortier dans les airs et qu'on passe à la prochaine étape de sa vie.

Pour moi, préparation et attitude ont été les éléments clés.

M. Luc Desilets: C'est très agréable d'entendre cela.

Vous avez aussi fait allusion au fait que vous avez suivi la formation préparatoire à deux reprises. Il s'agit bien d'une formation qui dure deux jours, n'est-ce pas?

Mme Elena Vazquez: Dans le cas d'une libération pour raisons médicales, la formation peut durer jusqu'à quatre jours.

M. Luc Desilets: C'est intéressant.

Avez-vous des suggestions à faire aux femmes qui quittent les forces? Devrait-on améliorer la formation ou y ajouter des éléments, afin que les femmes puissent se préparer correctement à la transition et qu'elles la vivent sereinement?

Mme Elena Vazquez: Comme je l'ai déjà dit, j'ai assisté à un séminaire du Service de préparation à une seconde carrière deux années de suite. Honnêtement, j'y ai reçu tellement d'informations que je ne vois pas ce qu'on pourrait y ajouter. Il est sûr qu'on va y ajouter des éléments au fil du temps et que les choses vont changer. Cependant, selon mon expérience, le séminaire est parfait pour l'instant

M. Luc Desilets: Si vous l'avez suivi une deuxième fois, est-ce parce que vous l'aviez échoué la première fois?

Mme Elena Vazquez: Non, pas du tout.

M. Luc Desilets: C'était une blague, madame Vazquez, merci beaucoup.

Monsieur Musson, nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Blais, qui nous a parlé de ce fascinant programme. J'allais le qualifier d'extraordinaire, mais je vais me retenir. Cela dit, c'est un programme vraiment intéressant qui, j'en suis convaincu, répond aux besoins de la clientèle, qui est sans cesse à la hausse.

Cependant, j'ai un reproche à vous faire: le site Web de Coding for Veterans n'est pas en français. D'ailleurs, M. Blais et moi en avons discuté. Il serait très bénéfique pour les Québécois que le site soit accessible en français. Ainsi, les vétérans et les vétéranes pourraient tirer davantage profit des services que vous offrez. Avezvous l'intention de faire traduire votre site en français? • (1645)

[Traduction]

M. Jeff Musson: Oui. Malheureusement, je ne parle pas français, mais pour répondre à votre question, d'ici la fin de l'année, notre programme sera entièrement bilingue, non seulement sur le site Web, mais aussi dans le contenu des cours.

L'autre point important qu'il convient de souligner, c'est que dans le secteur de la technologie — qui n'est pas tellement différent de celui, disons, du contrôle de la circulation aérienne —, une grande partie de la terminologie est en anglais. Nous pouvons dispenser les cours, et nous aurons la capacité de le faire d'ici la fin de l'année. Notre site Web et notre programme d'études seront entièrement en français.

[Français]

M. Luc Desilets: D'accord. Merci beaucoup.

Monsieur Maloney, vous avez aussi un site Web fort intéressant. Je ne vous parlerai pas du français dans ce cas-ci, mais d'autre chose. Il y a une foule de témoignages fort intéressants sur votre site. Or, je ne comprends pas pourquoi on n'y retrouve pas de témoignages provenant de femmes, sauf peut-être deux. Comment cela s'explique-t-il?

[Traduction]

M. Joseph Maloney: Lorsque nous orientons des anciens combattants vers un métier ou un employeur particulier, nous leur demandons s'ils peuvent nous donner un témoignage dans leurs propres mots. Certains le font, d'autres non. Il s'agit d'une approche fondée sur l'honneur.

[Français]

M. Luc Desilets: Pourtant, votre organisme représente un pourcentage élevé de femmes.

[Traduction]

M. Joseph Maloney: Oui.

[Français]

M. Luc Desilets: D'accord. Ce n'était pas une critique, mais un constat. Cela m'intrigue, car je me demande pourquoi les femmes ne souhaitent pas exprimer leur satisfaction.

Le président: Je vous remercie, monsieur Desilets.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Rachel Blaney pour six minutes.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous nos témoins d'aujourd'hui. Nous avons eu droit à des témoignages intéressants. Je remercie tous ceux d'entre vous qui ont servi notre pays. Je vous suis très reconnaissante de votre service, quelle qu'en soit la forme.

Madame Topping, permettez-moi de commencer par vous. J'essaie simplement d'obtenir quelques éclaircissements sur le processus. Vous avez parlé de beaucoup de choses importantes.

Je me demande quand vous avez pris connaissance de l'existence de la Fondation du prince. Était-ce avant ou après votre départ du service militaire? Pourriez-vous, en tant qu'ancienne combattante, nous expliquer en quoi le processus et la formation vous ont été utiles, et comment ces gens vous ont soutenue? Mme Kristin Topping: Pour répondre à votre première question — ayant subi une lésion cérébrale, je suis parfois un peu lente —, j'étais encore dans l'armée, et je m'estime très chanceuse d'avoir découvert l'existence de la Fondation du prince pendant que j'étais encore membre des forces. C'est notamment grâce aux séminaires du Service de préparation à une seconde carrière. J'avais également des amis qui travaillaient dans le domaine de la sélection du personnel et dans le domaine des affaires publiques. C'est vraiment une question de chance.

La communauté de la Fondation du prince au Canada est l'une des plus encourageantes que j'aie jamais connues. Je traversais une période très difficile dans mon processus de rétablissement lorsque, bien franchement, mes amis sont intervenus et m'ont dit de cesser de postuler pour des emplois à la GRC et au ministère de la Défense nationale parce que je ne pouvais pas faire le travail. Lorsque j'ai participé au programme Opération Entrepreneur, le groupe de personnes là-bas était tellement positif et encourageant, et on me prenait au sérieux. J'ai beaucoup appris. Voilà comment cela s'est passé pour moi. C'était quelque chose que je n'avais pas à l'époque, mais dont j'avais besoin.

Mme Rachel Blaney: Je pense que c'est un point important à souligner. Ce que nous savons, c'est que les chiffres des Forces armées canadiennes laissent à désirer. Nous sommes loin de l'objectif que notre pays s'est fixé pour augmenter ces chiffres. De plus, nous ne connaissons pas tous les facteurs qui sont en cause, mais nous savons que le nombre d'anciennes combattantes diminue à un moment donné. Il n'y a pas encore assez de recherches sur ce qui se passe et sur ce qui ne fonctionne pas.

Je reviens à vous, madame Topping. Vous avez parlé de certaines choses que vous, en tant que femme, trouviez malsaines. Vous avez également parlé des mauvais traitements systémiques. On dirait qu'il y avait tout un processus. Je pense que nous essayons d'avoir une conversation très honnête. Je reconnais que certains systèmes fonctionnent pour certaines personnes et que d'autres ne fonctionnent pas, et je ne crois pas que nous puissions faire des comparaisons. Il est très important que nous écoutions les gens qui éprouvent des difficultés afin que nous puissions rendre ces processus plus holistiques.

Je me demande si vous pourriez parler de ce qui n'a pas fonctionné et de ce que vous avez trouvé efficace dans votre nouvelle vie, grâce au soutien que vous avez reçu, afin que nous puissions lancer cette conversation pour voir comment Anciens Combattants Canada peut améliorer l'aide offerte aux anciennes combattantes et comment les Forces armées canadiennes peuvent réfléchir au travail qu'elles effectuent et aux changements qui s'imposent.

• (1650)

Mme Kristin Topping: Tout d'abord, je tiens à préciser que j'ai, moi aussi, pris part à la poursuite concernant les traumatismes sexuels dans le milieu militaire. J'avais été agressée sexuellement par un camarade à l'âge de 17 ans. À partir de ce moment-là, j'avais ressenti le besoin d'adopter une sorte de comportement masculin. De plus, je ne voulais pas tenir ma réputation en révélant ce qui m'était arrivé. C'est pourquoi j'ai gardé le silence pendant 20 ans.

En ce qui concerne les aspects qui pourraient être améliorés pour les femmes, c'est peut-être parce que ma lésion cérébrale est si particulière, mais la recherche en la matière est dominée par les hommes. Toutes les études sont réalisées sur des patients masculins, si bien que rien ne semble correspondre. J'ai beaucoup de chance d'avoir eu un médecin dans les forces armées — ce n'était

pas un médecin militaire, mais un ancien combattant —, qui a pris le temps de faire des recherches sur mon état de santé et qui m'a ensuite gardée parmi ses patients au civil. Je fais partie de ceux qui ont la chance d'avoir un médecin.

J'ai paniqué parce que j'avais l'impression de ne pas recevoir le soutien dont j'avais besoin de la part de ma chaîne de commandement, composée uniquement d'hommes, à l'exception d'une femme qui, je tiens à le dire, m'a harcelée sexuellement et m'a demandé de me comporter de façon plus féminine dans mes interactions avec les gens, alors même que je souffrais d'une lésion cérébrale. Ce n'est donc pas l'apanage des hommes.

Je pense qu'une grande partie de la formation devrait être axée non seulement sur la santé mentale, mais aussi sur les traumatismes crâniens, parce qu'ils se présentent sous toutes sortes de formes, et sur la manière dont les traumatismes cérébraux touchent également la santé mentale. C'est là que je n'ai pas eu le soutien dont j'avais besoin, même si beaucoup de militaires souffrent de lésions cérébrales.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

Je n'ai pas beaucoup de temps, madame Saunders, alors je vais vous poser une question et vous donner plus de temps pour y répondre.

Je suis très impressionnée par l'innovation dont fait preuve l'équipe du programme Du régiment aux bâtiments en embauchant des personnes qui s'occupent exclusivement des activités de sensibilisation auprès des femmes et des membres de la communauté LGBT. Je suis curieuse de savoir si vous avez dégagé des processus ou des thèmes récurrents lorsque vous essayez d'attirer des anciennes combattantes dans le domaine.

Mme Cora Saunders: Lorsque j'ai accepté ce poste, je savais qu'il ne serait pas facile de convaincre d'autres en raison du traitement réservé aux anciennes combattantes et à la communauté LGBTQ dans l'armée. C'est une question de confiance. Ce n'est pas une tâche difficile pour moi, car j'ai travaillé dans le secteur du recrutement. Je suis une personne sociable. J'aime rencontrer des gens. J'adore participer aux foires commerciales et aux conférences, mais il est difficile de convaincre d'autres.

Les femmes ne cessent de répéter que le monde est dominé par les hommes. Même certaines femmes de métier que j'ai rencontrées disent qu'il y a du harcèlement dans ce secteur. Je connais bien cela, car je suis une ancienne combattante. Je viens de l'armée. Nous savons que c'est une réalité. Nous savons qu'il y a eu des inconduites. Nous devons toujours en être conscients. Nous devons être vigilants. Comme le dit M. Maloney, il y a...

Il y a peu de temps, je lisais sur Internet toutes les formations offertes aux gens de métier. Ce n'est pas comme si les travailleurs dans le secteur de la construction ne recevaient aucune formation sur la diversité, l'inclusion ou la communauté LGBTQ. Ils suivent ce genre de formation. Nous avons fait tout cela dans l'armée, mais je pense que c'est le genre de chose qui existera toujours, ce qui est triste. Nous essayons de changer cette situation.

Je sais que 10 % des gens de métier à Terre-Neuve, une province peu peuplée, sont des femmes. Je crois que c'est l'un des pourcentages les plus élevés au Canada. C'est ce qui explique notre résilience et notre force.

Des voix: Ah, ah!

Mme Cora Saunders: C'est utile.

• (1655)

Le président: Merci beaucoup, et merci à vous, madame Blaney.

Comme je l'ai dit au début, j'aimerais demander aux témoins s'ils souhaitent faire une pause de cinq minutes ou si nous pouvons continuer

Comme nous avons beaucoup de questions à poser, nous allons procéder à une deuxième série de questions.

J'invite le premier vice-président du comité, M. Blake Richards, à prendre la parole pour les cinq prochaines minutes. Allez-y, je vous prie.

M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC): Je vous remercie.

Merci à tous nos témoins de leurs excellentes contributions à cette étude aujourd'hui. Je tiens plus particulièrement à remercier ceux d'entre vous qui ont servi ce pays; merci de vos services. À ceux d'entre vous qui ont fait part de leurs histoires personnelles de situations traumatiques qu'ils ont subies, je vous remercie d'avoir eu le courage de le faire car c'est important dans le cadre de notre travail également. Je suis conscient que ce n'est pas une tâche facile et je tenais à vous en remercier.

Je vais m'excuser à l'avance. Je vais proposer une motion et je vais fournir une explication à nos témoins dans un instant.

Je propose la motion suivante:

Que le Comité invite le ministre des Anciens Combattants à comparaître devant le Comité pendant au moins deux heures, au plus tard le lundi 1^{er} mai 2023, pour répondre aux questions sur les plans que le ministère a mis en place pour s'assurer qu'il n'y a pas d'interruption dans les services fournis aux anciens combattants et à leurs familles.

Je propose cette motion. Le préavis a été dûment envoyé.

Je tiens à m'excuser auprès de nos témoins. J'espère que nous pourrons disposer de la motion assez rapidement. J'espère que cela nous permettra de revenir à l'objet de notre réunion d'aujourd'hui. Je tiens à être bien clair: j'ai un certain nombre de questions à poser. C'est la raison pour laquelle je voulais proposer la motion le plus rapidement possible dans les cinq minutes qui me sont imparties, pour que je puisse consacrer la majeure partie du temps restant à poser des questions après l'étude de la motion.

Je ne vais pas m'attarder sur la motion. Je vais en discuter brièvement. J'espère que tous les membres pourront être brefs s'ils doivent intervenir, afin que nous puissions voter sur la motion et revenir à ce sujet, car vous avez de nombreuses perspectives intéressantes à nous faire part. Je veux m'assurer que nous pourrons y revenir rapidement.

De toute évidence, ce que nous constatons à l'heure actuelle, c'est qu'il y a des préoccupations sur la capacité de maintenir les services pour nos anciens combattants et leur famille en raison de l'interruption de travail qui a lieu en ce moment. Je pense qu'il est important que le Comité se penche sur cette question.

Je vais citer rapidement un passage d'un article que j'ai lu qui en dit un peu plus à ce sujet et qui, à mon avis, est important.

Je sais que personne ne veut qu'il y ait une interruption. Le syndicat est certainement l'un des premiers à ne pas vouloir d'interruptions pour nos anciens combattants, mais j'ai lu un article paru dans la *Presse canadienne* dans lequel un haut fonctionnaire du ministère des Anciens Combattants a fait les déclarations suivantes:

[...] les personnes qui demandent de nouvelles prestations ou qui essaient de communiquer avec le ministère pour poser des questions ou exprimer leurs préoccupations peuvent s'attendre à des retards.

Au nombre des grévistes, il y a des centaines d'agents chargés d'approuver les demandes d'invalidité des anciens combattants, ainsi que des gestionnaires de cas qui travaillent avec les anciens combattants malades et blessés pour les aider à trouver des services médicaux et de recyclage professionnel.

Il y a également moins de personnel pour répondre aux questions qui sont posées par l'entremise du centre national d'appels et du portail en ligne [...]

À la lumière de ces remarques, il est assez clair que l'on s'inquiète des raisons pour lesquelles il pourrait y avoir des interruptions de service. Je sais que des organisations comme la Légion royale canadienne, par exemple, ont fait part de leur inquiétude à propos de la possibilité de dommages collatéraux. Elles ont signalé qu'elles surveillaient la situation de près et qu'elles étaient prêtes à aider les anciens combattants s'ils sont confrontés à des difficultés. J'en conclus qu'elles s'inquiètent des difficultés auxquelles les anciens combattants et leur famille pourraient être confrontés.

De plus, Brian Forbes, qui est le président du Conseil national des associations d'anciens combattants, a fait savoir qu'il s'inquiète plus particulièrement pour les personnes qui souffrent de problèmes mentaux ou psychologiques et les services qui peuvent être à leur disposition dans ces circonstances.

Je pense pouvoir dire sans me tromper que les délais d'attente pour les anciens combattants représentent la source de colère la plus importante et la plus frustrante pour les membres de la communauté des anciens combattants. J'entends tous les jours des anciens militaires dire qu'ils ont dû attendre des mois, voire des années, pour que leur demande soit traitée. Tout ce qui pourrait exacerber ces retards et ces attentes est quelque chose dont nous devons tous nous préoccuper à ce comité et, de façon plus générale, en tant que Canadiens.

Je pense qu'il est important que nous entendions quels sont les plans pour nous assurer que les anciens combattants et leur famille continuent de recevoir les services dont ils ont besoin pendant cette période. C'est pourquoi nous devons entendre le ministre nous expliquer ce que le ministère fait pour s'en assurer et avoir l'occasion de l'interroger en conséquence.

• (1700)

Je réitère mes excuses à nos témoins. Il s'agit évidemment d'une situation urgente où nous voulons tous nous assurer que les anciens combattants obtiennent les services dont ils ont besoin. Comme il s'agit d'une situation urgente, j'ai dû interrompre la séance d'aujourd'hui et je m'en excuse.

J'espère que nous pourrons aller de l'avant et voter rapidement sur cette motion afin que le Comité puisse faire ce qui, à mon avis, est extrêmement important qu'il fasse.

Je terminerai en lançant un appel à tous mes collègues membres de ce comité. Notre travail consiste à veiller à ce que tout ce qui peut être fait pour contribuer à servir nos anciens combattants et leur famille soit fait. C'est vraiment ce que je considère être notre travail en tant que membres du Comité. Je pense que pour ce faire, lorsque nous entendons parler d'une situation où il pourrait y avoir des retards et des temps d'attente supplémentaires pour nos anciens combattants et leur famille en raison d'une situation actuelle et immédiate, nous devons absolument faire tout en notre pouvoir pour nous assurer qu'elle est réglée. Ne pas soutenir la motion, c'est ne pas soutenir nos anciens combattants et leur famille.

J'espère vraiment que tout le monde appuiera la motion et que nous pourrons passer rapidement à autre chose et revenir à nos témoins.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Richards.

Sur vos cinq minutes, vous avez déjà utilisé 42 secondes, si bien qu'il vous reste des minutes.

J'aimerais également m'excuser auprès des témoins. Cela fait partie de nos affaires courantes, alors nous devons examiner la motion. J'espère que ce ne sera pas long.

J'ai Mme Blaney sur la liste, puis M. Desilets aimerait intervenir sur la motion.

Allez-y, je vous prie, madame Blaney.

Mme Rachel Blaney: Je m'excuse aussi et je veux dire que je n'appuierai pas cette motion. Je serais intéressée par cette question à une date ultérieure peut-être. Nous en sommes à une étape où la grève n'a pas duré très longtemps. Nous savons également, grâce au syndicat, qu'un grand nombre de travailleurs ont été considérés comme des travailleurs essentiels, et nous savons également que le syndicat travaille très fort pour communiquer avec le cabinet du ministre afin de s'assurer que personne n'empêche un ancien combattant d'obtenir des services à l'heure actuelle.

Je serais intéressée, peut-être plus tard, s'il y avait une cause, mais à l'heure actuelle, nous savons que les anciennes combattantes n'ont jamais fait l'objet d'une étude dans l'histoire de cette institution. Je fais de la place pour les anciennes combattantes, et je me battrai pour cela en signe de solidarité envers les femmes courageuses qui ont servi ce pays.

Le président: Merci, madame Blaney.

[Français]

Je donne maintenant la parole à M. Desilets.

M. Luc Desilets: Pour une fois, Mme Blaney lit dans mes pensées.

Je suis totalement contre...

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Desilets.

Malheureusement, les cloches sonnent pour annoncer la tenue d'un vote à la Chambre dans 30 minutes. Je voudrais donc demander l'accord des membres du Comité pour poursuivre nos délibérations jusqu'à 5 minutes avant le vote. Je rappelle également que nous pouvons aussi voter avec nos cellulaires.

Ai-je le consentement des membres du Comité pour continuer la séance?

Des membres: D'accord.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Desilets, veuillez continuer.

M. Luc Desilets: Je disais que Mme Blaney lisait dans mes pensées. Il serait agréable que cela se produise plus souvent.

Bref, je suis absolument contre cette motion. D'une part, le ministre ne serait vraiment pas la meilleure personne pour répondre à ces questions. D'autre part, et sans vouloir minimiser l'importance

des services aux vétérans en disant cela, je crois que nous devons ne convoquer le ministre que pour des éléments hyper importants.

Par ailleurs, nous n'en sommes qu'à la quatrième journée de grève et les négociations avec ce syndicat n'ont jamais duré long-temps. Je m'oppose donc à cette motion et, s'il n'y a pas d'autre intervention, j'aimerais que nous passions au vote.

(1705)

Le président: Monsieur Darrell Samson, vous avez la parole.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Je voulais moi aussi emander le vote.

Le président: D'accord. Nous allons donc procéder au vote sur la motion de M. Richards.

(La motion est rejetée par 7 voix contre 4.)

Le président: Nous allons donc poursuivre.

Monsieur Richards, comme je vous l'ai déjà dit, vous avez utilisé 42 secondes de vos cinq minutes. Vous avez la parole.

[Traduction]

M. Blake Richards: C'est formidable. Je vous remercie.

Encore une fois, je m'excuse de l'interruption.

Je suis ravi que nous ayons pu disposer rapidement de la motion. Je suis évidemment déçu que nous n'ayons pas pu obtenir le soutien des autres partis présents dans la salle. Je pense qu'il est important de veiller à ce que les services soient maintenus et de ne pas attendre qu'ils soient interrompus pour essayer d'y remédier. C'est regrettable, mais je suis ravi que nous ayons pu au moins revenir rapidement aux témoins. C'est une bonne chose.

Permettez-moi de commencer avec le programme Du régiment aux bâtiments.

Monsieur Maloney, vous avez mentionné, en réponse à une question précédente, les qualifications des anciens combattants, le fait de prendre les qualifications qu'ils ont acquises durant leur service militaire et de les appliquer dans le secteur privé. Une partie du travail que vous avez effectué dans le cadre du programme Du régiment aux bâtiments garantit que les métiers, en particulier, offrent des possibilités aux anciens combattants. Je vous félicite pour le travail que vous avez accompli dans ce domaine.

Pouvez-vous peut-être juste nous dire s'il y a des obstacles qui vous empêchent de le faire? Y a-t-il des obstacles qui empêchent de le faire à plus grande échelle, même au-delà du travail que vous faites au ministère des Anciens Combattants, ou au niveau des Forces armées canadiennes également? Y a-t-il des choses qui pourraient être faites différemment ou mieux pour s'assurer que les anciens combattants ont la possibilité d'harmoniser leurs qualifications lorsqu'ils quittent les forces armées afin de pouvoir accéder à un emploi dans le secteur privé?

Des anciens combattants m'ont certainement parlé ces derniers temps des difficultés auxquelles ils semblent être confrontés pour faire reconnaître les compétences et les qualifications qu'ils ont acquises dans les forces armées. De toute évidence, le travail que vous faites doit être utile à cet égard. Y a-t-il quelque chose que les Forces armées canadiennes ou le ministère des Anciens Combattants pourraient faire pour faciliter le transfert de ces compétences, afin que les anciens combattants puissent accéder à un emploi dans le secteur privé?

M. Joseph Maloney: Je vous remercie.

Lorsqu'un ancien combattant s'inscrit au programme Du régiment aux bâtiments, il nous fait essentiellement savoir quand il sera libéré, où il vivra et ce qu'il veut faire. Il peut essentiellement dire qu'il aimerait devenir un monteur de charpentes métalliques à Terre-Neuve ou un menuisier à Calgary. Nous établissons des relations pour les anciens combattants.

Bon nombre d'entre eux conserveront les compétences acquises dans l'armée et essaieront de suivre la même voie dans la vie civile. C'est le cas de certains d'entre eux. Dans ce cas, l'ancien combattant rencontre le coordonnateur de l'apprentissage de la région concernée, dans le métier en question, et ils discutent de cette expérience. Ensuite, le coordonnateur jumelle l'ancien combattant au programme d'apprentissage de ce métier. Bien souvent, des heures sont créditées à ce programme.

Le programme d'études de l'armée et celui de la vie civile sont différents. Vous devez passer un examen pour obtenir le Sceau rouge dans les métiers de la construction afin d'obtenir un certificat du Sceau rouge qui vous permettra de vous déplacer dans tout le pays.

Ensuite, nous avons beaucoup d'anciens combattants qui disent simplement qu'ils faisaient ce travail dans l'armée et qu'ils ne veulent pas continuer à le faire.

(1710)

M. Blake Richards: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre. Il me reste peu de temps, bien entendu. Nous n'avons que cinq minutes.

Je voulais plus précisément aborder ceux qui veulent pouvoir transférer ces compétences. Nous pouvons peut-être nous en tenir à cela.

Avez-vous des suggestions sur des mesures que les forces armées ou Anciens Combattants pourraient prendre — des changements à apporter à leurs processus ou des renseignements fournis, etc. — qui aideraient en ce sens?

M. Joseph Maloney: Je sais que les groupes de transition travaillent là-dessus. Une chose qui nous aiderait beaucoup serait d'essayer d'harmoniser ce que vous faites dans l'armée avec les programmes d'études de l'industrie de la construction. À l'heure actuelle, on vous attribue un code militaire pour effectuer un travail précis dans l'armée. Souvent, cela ne correspond pas à ce qui se passe dans les métiers de la construction et à leurs programmes. Si on pouvait mieux les harmoniser, cela faciliterait la vie de bien des gens.

M. Blake Richards: C'est formidable. Je vous remercie. Je vous en suis reconnaissant.

Madame Henry, vous avez mentionné, en réponse à une question posée plus tôt, un programme qui permet aux conjoints d'anciens combattants d'accéder à certains de ces mêmes programmes. Cela me plaît beaucoup.

Les anciens combattants nous ont notamment parlé des prestations d'éducation et de formation. Quand un ancien combattant est invalide et n'est pas en mesure d'accéder à ces prestations de la même manière que d'autres, ces prestations pourraient-elles être transférées à son conjoint?

C'est une suggestion, mais vous en avez peut-être d'autres. Que pensez-vous de cette suggestion?

Col (à la retraite) Patricia Henry: Je pense que c'est une suggestion intéressante. Je pense qu'il faudrait examiner les données démographiques. Oui, si une personne est lourdement handicapée, alors pourquoi le conjoint ne pourrait-il pas en profiter si l'ancien combattant est handicapé au point qu'il ne peut pas suivre une formation, étant donné que le conjoint devra subvenir aux besoins de la famille? C'est logique.

L'une des suggestions que j'allais faire, et je ne suis pas certaine que cela rejoigne ce que vous avez dit, c'est qu'on avait l'habitude de travailler sur un projet de convertisseur de compétences. C'est vraiment ce dont il est question ici. C'est ce que je faisais dans l'armée. Qu'est-ce que cela signifie du côté civil? Nous le faisons au Willis College, mais c'est quelque chose que le ministère des Anciens Combattants devrait faire parce que vous avez des choses... Je viens de noter quelques exemples: votre leadership, votre organisation, votre prise de décision. Comment ces compétences se convertissent-elles en compétences civiles?

C'est vraiment ce dont la plupart des anciens combattants ont besoin: Comment puis-je prendre ce que j'ai fait et le transposer dans la vie civile afin de pouvoir obtenir un emploi et une formation future, ou peu importe ce qu'ils désirent? C'est l'essentiel.

M. Blake Richards: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie.

J'invite maintenant M. Churence Rogers à prendre la parole pour cinq minutes.

M. Churence Rogers (Bonavista—Burin—Trinity, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos invités qui sont ici aujourd'hui.

J'ai un certain nombre de questions que je veux poser, mais j'ai l'impression de ne plus savoir où donner de la tête. Je vais essayer d'aborder quelques points.

Quand nous avons entamé cette étude au Comité, j'avais de grands espoirs, de grandes attentes, que nous ferions la lumière sur de nombreux enjeux qui touchent les anciennes combattantes au pays, et sur bon nombre des défis auxquels elles sont confrontées au moment de faire la transition vers la vie civile et les emplois qu'elles veulent occuper. J'avais bon espoir également que nous allions cerner les occasions dont certains d'entre vous ont parlé et que nous pourrions nous assurer de communiquer ces renseignements à ces personnes.

Nous avons souvent entendu dire que les gens n'étaient pas conscients de certaines occasions et de certains défis. C'est pour-quoi j'espère que nous pourrons nous engager dans cette voie, que nous présenterons une étude qui renfermera des recommandations telles que celle que M. Maloney vient de formuler sur le lien entre les compétences professionnelles militaires et civiles, afin que cela ne devienne pas un problème à l'avenir, et que nous puissions, avec votre aide, apporter des solutions à un grand nombre de ces anciens combattants.

Premièrement, monsieur Sangster et madame Henry, d'après votre expérience, quels sont les domaines clés vers lesquels les anciennes combattantes ont tendance à s'orienter au cours de leur expérience militaire?

Madame Henry, vous avez mentionné qu'elles veulent faire des affaires ou mettent l'accent sur l'entrepreneuriat. Voulez-vous faire des observations à ce sujet?

(1715)

Col (à la retraite) Patricia Henry: J'aimerais expliquer pourquoi elles font cela. La plupart des femmes, pas toutes, mais un grand pourcentage de femmes qui sont dans les Forces canadiennes, ont tendance à s'occuper de l'administration ou du personnel. Je pense que c'est le cas de la plupart d'entre nous, à l'exception de l'ingénieure en face de moi — et un grand nombre de femmes occupent des postes où elles prodiguent des soins, comme dans le domaine médical.

Quand elles quittent les forces, comme Mme Vazquez l'a mentionné, elles ne veulent pas faire ce travail. Elles en ont assez d'aider les gens, si bien qu'elles veulent faire autre chose.

C'est pourquoi elles sont plus attirées par les affaires, car elles font quelque chose pour elles, comme Mme Topping l'a mentionné, qu'elles peuvent contrôler elles-mêmes. C'est ce que nous avons constaté. C'est ce qu'elles veulent faire. Elles veulent faire quelque chose pour elles, qu'elles contrôlent et réalisent par elles-mêmes, sans avoir à compter sur les autres.

C'est l'expérience que nous avons eue au Willis College.

M. Churence Rogers: C'est la principale question que vous entendez habituellement de ces anciennes combattantes lorsqu'elles communiquent avec vous sur l'orientation qu'elles veulent prendre pour l'avenir et ce qu'elles veulent faire.

Col (à la retraite) Patricia Henry: Je ne suis pas certaine que ce soit le cas avec Mme Topping. Elle pourrait peut-être fournir plus de détails à ce sujet, mais il s'agit en grande partie de gérer son temps et d'avoir de la flexibilité. Bon nombre d'entre nous ont une famille dont ils doivent s'occuper. Dans mon cas, j'ai un enfant qui a des besoins spéciaux, alors j'ai besoin de flexibilité. Je dois pouvoir prendre soin de lui lorsque c'est nécessaire et être en mesure de l'emmener à l'hôpital ou de faire n'importe quelle autre chose que nous devons faire.

Comme Mme Topping, il souffre d'une lésion cérébrale, ce qui représente de nombreux défis. C'est ce que beaucoup de femmes recherchent, un peu de flexibilité pour pouvoir équilibrer leur vie. Nous n'avons pas l'option de se lancer dans une carrière et de faire ce que nous voulons. Nous devons nous assurer de mettre de la nourriture sur la table. Nous devons gérer la maison et nous occuper des enfants. Encore une fois, je ne parle pas pour tout le monde, mais c'est en grande partie la raison pour laquelle les femmes ont beaucoup plus de problèmes de santé mentale; c'est à cause de cette pression. Elle ne disparaît jamais. Même lorsque vous quittez l'armée, toutes ces pressions familiales sont encore présentes. Vous continuez d'être responsable de tout cela.

M. Churence Rogers: Bien entendu, étant de Terre-Neuve-et-Labrador, je ne peux pas ne pas poser une question à Mme Saunders.

En ce qui concerne le nombre d'anciens combattants et de personnes que vous contactez, quelles sont les principales choses que vous entendez? Pouvez-vous nous faire bénéficier des réponses qu'ils vous donnent lorsque vous vous adressez à eux pour l'éducation, la formation et les programmes?

Mme Cora Saunders: Comme je l'ai dit plus tôt, lorsque j'ai quitté l'armée, j'ai consulté le ministère des Anciens Combattants et j'ai été autorisée à suivre une formation de recyclage d'emblée. J'ai choisi de ne pas le faire à ce moment-là. J'avais d'autres défis à relever dans ma vie avec mon fils et les difficultés avec lesquelles il était aux prises.

Oui, il y a de nombreuses initiatives en place.

J'ai été libérée pour des raisons non médicales, et je sais qu'il y a de nombreux avantages à être libéré pour raisons médicales. Il y a la réadaptation professionnelle. Vous recevez deux ans de salaire complet lorsque vous prenez votre retraite pour raisons médicales. Je n'ai pas eu cela. Je me rappelle la première question qu'on m'a posée quand je me suis assise dans le bureau de libération, « Y a-t-il une raison pour laquelle vous pouvez être libéré pour raisons médicales? ». J'ai dit non tout de suite. Je m'étais fracturé le pied moins d'un an auparavant, et j'ai dit, « Non, ça va ». Je n'ai donc pas pu bénéficier de ces avantages financiers, et j'aurais probablement pu me recycler sur le plan professionnel.

Dans mon travail actuel, je vois de jeunes vétérans partir après leur période de service de cinq ans. Ils ne veulent tout simplement pas rester. J'allais dire que je ne sais pas pourquoi. De façon générale, cela m'a bien servie. L'armée m'a bien servie. Je ne vais pas dire le contraire, car c'est le cas. En tant que parent célibataire, j'ai eu beaucoup de chance d'avoir ce travail, contrairement à un parent célibataire qui travaille dans le monde civil au salaire minimum.

Pour revenir à la formation, même pour un vétéran qui a six ans de service, s'il quitte l'armée, le ministère des Anciens Combattants paiera pour qu'il retourne à l'école et se recycle. Là encore, grâce au programme Du régiment aux bâtiments, vous pouvez venir comme moi... J'ai été commis pendant toute ma carrière, et j'aurais pu y aller. J'ai dit à M. Maloney que si j'avais été au courant de cela en 2012, lorsque j'ai pris ma retraite pour la dernière fois, je pourrais être une femme de métier aujourd'hui. C'est mon impression. Mon père a travaillé dans le secteur forestier toute sa vie. Quand il a pris sa retraite à l'âge de 65 ans, il a construit sa maison de retraite, et je ressens que j'ai cela en moi.

J'aime vraiment ce travail parce que je peux parler à ces jeunes vétérans et leur dire, « Pourquoi ne voudriez-vous pas participer à la construction de quelque chose? ». Il y a 14 métiers du bâtiment et 60 métiers dans ces 14 métiers du bâtiment. Pourquoi ne voudriez-vous pas y participer? Les préjugés sont encore présents. Vous n'avez pas besoin d'une nouvelle formation pour commencer dans un métier. Les gens vous formeront. Ils vous paient dès le départ et vous offrent toutes sortes d'avantages. C'est incroyable.

• (1720)

Le président: Merci, monsieur Rogers.

Merci, tout le monde.

Il reste environ 13 minutes avant le vote, alors je ne peux faire autrement que de mettre fin à la réunion.

Je suis désolé, mais certains membres ont dit qu'ils ne voteront pas à l'aide de l'application et doivent donc se rendre sur place. D'ici à ce qu'ils reviennent, il ne nous restera que cinq minutes, alors je suis désolé. Je dois mettre fin à la réunion.

Au nom des membres du Comité, j'aimerais vous remercier de vos déclarations. J'aimerais vous offrir la possibilité de faire parvenir des mémoires à notre greffière, si vous avez des renseignements additionnels que vous aimeriez nous envoyer sur cette importante étude.

Sur ce, j'aimerais remercier tous les techniciens, les interprètes, la greffière et les analystes.

[Français]

Je salue également les témoins. e Coding for Veterans, nous avions avec nous M. Jeff Musson, directeur général et Mme Elena Vazquez, adjudante-maître à la retraite et étudiante. De l'organisme Du régiment aux bâtiments, nous accueillions M. Joseph Maloney,

directeur général, et Mme Cora Saunders. De l'Association nationale des collèges de carrières, nous recevions M. Michael Sangster. De la Fondation du prince au Canada, nous avions MMes Kathleen Kilgour et Kristin Topping.

Sur ce, mesdames et messieurs, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.